

**ATTENTION**  
**NOUVELLE DATE LIMITE DE DEPÔT DES CANDIDATURES LE 14 OCTOBRE 2022**

Chère Madame, Cher Monsieur,

La FAS a le plaisir de convier les entreprises à concourir à la XVIIIème édition du Grand Prix FAS de l'Actionnariat Salarié et à mettre ainsi en valeur leurs dispositifs d'actionnariat salarié. Les petites et moyennes entreprises qui le souhaitent ont la possibilité de répondre en ligne sur format libre en abordant tous les thèmes présentés.

Pour faire acte de candidature, un questionnaire en ligne est à votre disposition en cliquant sur :

[CANDIDATURE 2022](#)  
[Questionnaire Grand Prix FAS](#)

LA DATE LIMITE IMPERATIVE DE DEPÔT DES CANDIDATURES EST FIXEE AU [VENDREDI 14 OCTOBRE 2022](#)

La FAS se tient à votre disposition pour toute question pratique ou technique à l'adresse suivante : [contact\\_evenements@fas.asso.fr](mailto:contact_evenements@fas.asso.fr)

À l'appui du questionnaire, vous pouvez nous faire parvenir les documents et supports d'information et de communication qui illustrent votre politique d'actionnariat salarié avec un **maximum de 3 documents ou supports** (hors l'envoi éventuel du Livret d'Epargne Salariale).

**Les Grands Prix de l'Actionnariat Salarié 2022**  
sont les suivants :

- **GRAND PRIX FAS 2022**
- Grand Prix du CAC All Tradable
- Grand Prix de l'Indice FAS-IAS®
- Grand Prix des PME-ETI et Start-up
- Grand Prix des Sociétés non cotées
- Grand Prix des Sociétés non cotées sous RES ou LBO avec actionnariat salarié collectif
- *Éventuellement un Prix coup de cœur du jury*

Nous aurons le plaisir de nous retrouver **le 14 décembre 2022 après-midi** pour la **Cérémonie et le Colloque du Grand Prix FAS 2022**. Les détails pratiques pour y participer vous seront communiqués ultérieurement.



**Loïc DESMOUCEAUX**  
PRÉSIDENT DE LA FAS



**Olivier PAON**  
DIRECTEUR  
DU GRAND PRIX FAS 2022

[Revoyez ici les lauréats de l'édition 2021](#)

2022, c'est peut-être vous ! : [CANDIDATURE 2022 Questionnaire Grand Prix FAS](#)

**FAS** : La **Fédération Française des Associations d'Actionnaires Salariés et Anciens Salariés** s'est fixée comme objectif, depuis bientôt 30 ans, la promotion de l'actionnariat salarié dans les entreprises françaises cotées ou non, de toutes tailles et de tous secteurs. La FAS vise à atteindre et pérenniser 10% d'actionnariat salarié dans les entreprises à l'horizon 2030 (<http://www.fas.asso.fr>). Le **Grand Prix FAS 2022** est organisé en partenariat avec **Amundi Epargne Salariale et Retraite, Alixio et Clifford Chance**.